

Politique d'engagement

Mise à jour 18 novembre 2020



Mission

Soutenir des actions visant à améliorer la qualité de vie de la collectivité et ayant un impact sur les différents aspects de la vie des personnes et des groupes sur le territoire de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska dans une perspective de développement durable.

Définitions

Commandite : Somme d'argent accordée afin de permettre la réalisation d'un partenariat d'affaires, d'une activité, d'un événement ou d'un projet, en échange d'un bénéfice à valeur ajoutée. La commandite doit viser une visibilité et une réciprocité d'affaires afin de rejoindre une clientèle ciblée. Elle représente une opportunité d'affaires qui doit être accompagnée d'un plan de communication faisant appel à la publicité, à la promotion de produits et de services, aux relations publiques, aux médias et aux relations d'affaires.

Don : Offre d'aide financière, de matériel ou de service accordée à une association, une fondation, un groupe, une institution ou un organisme à but non lucratif et visant à reconnaître et communiquer l'engagement de Desjardins et accentuer sa présence dans le milieu.

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) : Soutien à des projets structurants pour la communauté, c'est-à-dire porteurs dans le temps, bénéfiques en termes d'implication, de synergie et de développement. Ces projets rassemblent des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun et répondent à un besoin collectif. Ils ont un effet multiplicateur sur le dynamisme local. Le projet peut avoir une vocation sociale, toucher différents enjeux locaux et régionaux et soutenir le développement économique.

Admissibilité

Le demandeur doit répondre aux conditions suivantes :

- Être membre de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska et y entretenir ses principaux liens d'affaires
- Être reconnu comme une association, une fondation, un groupe, une institution ou un organisme à but non lucratif exerçant ses activités sur le territoire desservi par la caisse
- La Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska favorise principalement les projets déposés dans certains secteurs : **coopération, culture, développement économique, éducation, œuvres humanitaires, services communautaires, santé et saines habitudes de vies**
- Permettre de réaliser un projet à valeur ajoutée pour le développement du milieu

Exclusions

Les demandes suivantes ne sont pas admissibles à une aide financière de la part de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska :

- Soutien des dépenses administratives ou frais d'opération récurrents tels que salaires, paiements de factures, loyers, etc.
- Demandes faites dans le but de soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement

- Demandes faites dans le but de substituer des programmes gouvernementaux d'aide financière
- Soutien pour combler un déficit
- Projets individuels ou personnels

Désireuse de pouvoir soutenir différents projets au sein de sa communauté, la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska se réserve le droit de refuser un projet qui :

- A déjà bénéficié de son apport financier pour au moins deux années consécutives pour le même projet
- Provient d'une même organisation pour la même année
- Est déjà subventionné par une autre composante de Desjardins, incluant d'autres caisses

Visibilité

Les organismes devront se prévaloir de leur entente de visibilité avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska selon les modalités suivantes :

- Fournir la visibilité mentionnée dans la demande d'aide financière présentée
- S'assurer que l'appellation de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska ou son logo figure dans les documents de promotion de l'organisme et son projet
- Obtenir de la Direction communication, coopération et marketing les logos appropriés ainsi que les approbations avant toute impression ou publication afin de respecter les normes graphiques de Desjardins
- S'assurer d'inviter un représentant de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska lors d'événements médiatiques ou de lancements en lien avec le projet financé

Les organismes dont les projets sont retenus acceptent que la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska publicise sa contribution, sous les formes qu'elle jugera appropriées sans aucune forme de rémunération.

Un représentant de chaque organisme devra se présenter lors de la remise officielle qui aura lieu dans la Semaine de la Coopération en octobre ou lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Caisse en avril.

Présentation des demandes

Le formulaire de demande d'aide financière est simple à compléter et est disponible dans la section « Engagement dans la communauté » sur le site web de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska : www.desjardins.com/fr/votre_caisse/coordonnees/index.jsp?transit=81520119

À ce formulaire de demande doivent être joints différents documents :

- Plan de visibilité
- Montage financier détaillé du projet
- Liste des partenaires sollicités
- Liste des membres du Conseil d'Administration de l'organisation (le cas échéant)
- États financiers de la dernière année

D'autres pièces justificatives relatives à la réalisation du projet peuvent être demandées afin de démontrer l'utilisation des fonds reçus ainsi que la visibilité accordée à la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.

L'organisme demeure responsable de s'assurer de disposer de suffisamment de temps pour honorer les ententes de visibilité prévues, sans quoi la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska se réserve le droit de retirer sa contribution.

Les demandes complétées ainsi que les documents demandés doivent être acheminés à William Soucy, adjoint à la direction générale – communications et vie associative par courriel à l'adresse suivante : william.m.soucy@desjardins.com.

Dates limites de dépôt

9 mars 2021

8 juin 2021

7 septembre 2021

9 novembre 2021

Un délai d'analyse pouvant aller jusqu'à 6 semaines à compter de la fin de la période de dépôt sera requis avant que la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska adresse à l'organisme une réponse écrite.